



CESE Wallonie

Pôle Aménagement
du territoire

AVIS

AT.19.58.AV

Rénovation urbaine dite « Centre de Dolhain » à
LIMBOURG – Projet

Avis adopté le 14/06/19

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 97
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Commune de Limbourg
- *Auteur de projet :* Pluris
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 4 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 28 février 2013
- *Date de réception du dossier :* 17/05/2019
- *Délai de remise d'avis :* 45 jours
- *Audition :* 7/06/2019
- *Portée de l'avis :* Projet de rénovation urbaine

Projet :

- *Localisation :* Au centre de Dolhain

Brève description du projet et de son contexte :

Renforcement de la vocation de pôle urbain de Dolhain et amélioration du cadre de vie des citoyens. Il s'agit notamment de garantir des espaces publics de qualité, de réhabiliter des sites à l'abandon, de rénover le bâti dégradé, de remettre la Vesdre en valeur, de garantir une mobilité plus sécurisée et de renforcer la cohésion sociale.

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le périmètre et le projet d'opération de rénovation urbaine « Centre de Dolhain » à LIMBOURG.

Le Pôle constate, comme la CRAT en 2016, que le centre de Dolhain est caractérisé par de l'habitat dégradé, l'absence d'aménagements adéquats des espaces publics, la présence de bâtiments abandonnés et la paupérisation croissante de la population.

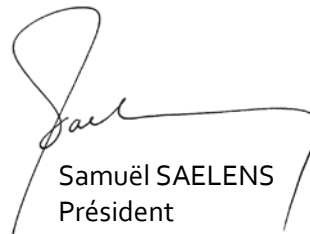
Il remarque également que le projet de rénovation urbaine se base sur un enjeu principal, à savoir le renforcement de la vocation de pôle urbain et l'amélioration de la qualité de vie. Il se structure autour de 5 objectifs :

- L'identification de la place Léon d'Andrimont comme centralité de l'entité,
- La création d'une trame d'espaces publics de qualité (trame bleue et verte),
- Le maintien et le renforcement de la mixité fonctionnelle,
- La mise en place d'une mobilité plus amène, sécurisée et à échelle humaine,
- Le renforcement de la cohésion sociale.

Le Pôle salue la démarche de la ville et la bonne qualité de l'étude réalisée dans le cadre du dossier de rénovation urbaine. Il souligne tout particulièrement la dynamique mise en place, la qualité du processus participatif ainsi que les démarches innovantes mises en œuvre à cet égard (rencontre avec les mouvements de jeunesse, création de carnets de voyage...). De plus, la concrétisation du projet d'aménagement de la Place Léon d'Andrimont, sans attendre la reconnaissance du périmètre de rénovation urbaine, illustre le bon dynamisme dont fait preuve la commune.

Il estime également que le nouveau périmètre est pertinent, cohérent, traduit bien l'approche globale envisagée par l'opération de rénovation urbaine et répond aux considérations émises par la CRAT dans son avis de 2016 sur le projet de périmètre.

Le Pôle attire enfin l'attention sur les liens à mettre en évidence entre ce projet de rénovation urbaine et l'opération de développement rural en cours d'élaboration.



Samuël SAELENS
Président